

ÉPREUVES DE SÉLECTION AUX ÉTUDES INFIRMIÈRES

Rentrée septembre 2023

Site de TROYES (2 avenue des Lombards 10000 Troyes)

Candidat relevant de la Formation Professionnelle Continue
et justifiant de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS :	mardi 3 janvier 2023
CLÔTURE DES INSCRIPTIONS :	mercredi 1 ^{er} mars 2023
ÉPREUVES ÉCRITES :	jeudi 23 mars 2023 (matin)
ÉPREUVE ORALE :	jeudi 23 mars 2023 (après-midi)
DATE DES RÉSULTATS	jeudi 6 avril 2023 à 15h00

Une seule session de sélection est organisée pour l'ensemble des Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) de Champagne Ardenne.

Les frais d'inscription aux épreuves de sélection s'élèvent à 60 euros.

- **En cas de remise du dossier d'inscription à l'IFSI :**

Veillez-vous adresser au secrétariat pour effectuer le paiement et déposer le dossier.

Horaires du secrétariat : Lundi au vendredi : 9 h 30 / 12 h 00 et de 13 h 30 / 16 h 00

- **En cas d'envoi par courrier :**

Veillez adresser directement votre dossier d'inscription **en recommandé avec accusé de réception** (cachet de la poste faisant foi) accompagné du chèque à l'ordre de l'IFSI de Troyes à :

**IFSI de Troyes
2 avenue des Lombards
10000 TROYES**

Places ouvertes : 113 places toutes listes confondues dont 28 places réservées aux candidats relevant de la Formation Professionnelle Continue sur le site de Troyes

Condition pour se présenter aux épreuves :

Justifier d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection.

Constitution du dossier d'inscription :

Tous les documents demandés doivent être photocopiés

- La fiche administrative 2023 et la fiche informations complémentaires : renseignez votre identité, adresse en caractère d'IMPRIMERIE et numéros de téléphone obligatoires (fixe + portable) où l'on peut vous joindre à tout moment.
- 1 chèque de 60 euros à l'ordre de l'IFSI de Troyes (**aucun remboursement ne sera fait en cas de désistement quelle que soit la raison**).
- 1 photo d'identité couleur datant de moins d'un mois (nom et prénom au verso).
- 1 copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport, titre de séjour).
- 1 ou des attestation(s) du ou (des) employeur(s) justifiant de 3 ans de cotisations à un régime de protection sociale à la date d'inscription.
- 1 copie de tout diplôme obtenu préalablement et/ou attestations des formations continues suivies
- 1 Curriculum Vitae
- 1 lettre de motivation.
- La fiche de choix des IFSI.
- 3 enveloppes timbrées au tarif en vigueur **A VOTRE NOM ET VOTRE ADRESSE**.

**TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA IMMEDIATEMENT REEXPEDIE A SON ENVOYEUR
SANS ENREGISTREMENT SUR LA LISTE DES INSCRIPTIONS A LA SELECTION.**

Les épreuves de sélection :

- Deux épreuves écrites d'une durée de 1 heure : français et mathématiques (chaque épreuve écrite est anonyme et notée sur 10 points).
- Un entretien sur le parcours professionnel d'une durée de 20 minutes (noté sur 20 points).

Une note inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves (orale ou écrite) est éliminatoire.
Pour être admis, le candidat doit obtenir un total de points au moins égal à 20/40.

Les convocations aux épreuves sont adressées au moins 15 jours avant la date prévue ; vous êtes priés de vous rapprocher de l'IFSI en l'absence de courrier.

Admission :

Les résultats sont affichés au siège de l'IFSI et disponibles sur le site www.ifs-troyes.fr

AUCUN RESULTAT PAR TELEPHONE

- Tous les candidats sont personnellement informés de leurs résultats par courrier.
- Si dans les 8 jours suivant l'affichage de l'admission le candidat n'a pas donné son accord écrit, il est présumé avoir renoncé à son admission.

Bourses, rémunérations professionnelles :

L'accès à la formation est subordonné à l'acquittement annuel des droits d'inscription en licence dont le montant est fixé annuellement par le ministère en charge de l'Enseignement Supérieur.
(Pour information, tarif en 2022 : 170 euros)

- **Bourses d'études** : les dossiers de demande de bourses peuvent être déposés dès le mois d'août sur le site : <https://boursessanitaireetsociale.grandest.fr>
- **Promotion professionnelle** : les agents des établissements hospitaliers publics conservent le bénéfice de leur traitement durant leur scolarité, sur décision du directeur de l'établissement hospitalier.
- **Autres** : il existe d'autres possibilités d'aide telles que le CIF (Congé Individuel de Formation) pour les personnes ayant ou ayant eu une activité professionnelle.
Pour les personnes relevant de Pôle Emploi, leur inscription à cet organisme doit être réalisée au plus tard durant le mois précédant la rentrée.

Remarques importantes :

Pour participer aux épreuves de sélection, le candidat devra présenter un pass sanitaire en cours de validité, selon les modalités fixées au jour de l'épreuve. Il lui appartient de prendre les renseignements utiles. Un IFSI ne saurait être tenu en défaut d'information sur ce sujet grandement médiatisé. Un défaut de validité du Pass Sanitaire entraîne l'impossibilité d'accès à la salle d'examen et l'ajournement aux épreuves.

En cas de sélection sur dossier dans le cadre d'un aménagement lié à la crise Covid, le candidat devra remplir une attestation sur l'honneur, stipulant qu'il s'engage à ne déposer qu'un dossier par bassin universitaire. Si deux ou plusieurs dossiers sont déposés dans un même bassin malgré la consigne, le contrevenant se verra exclu de la sélection.

Conformément à l'organisation de l'entrée en formation infirmière mise en œuvre par Parcoursup, les candidats relevant de la Formation Continue bénéficient de 3 choix d'IFSI à partir d'une seule inscription en Champagne-Ardenne. L'IFSI d'affectation sera déterminé en fonction du classement du candidat et de ses choix. (La fiche de choix des IFSI)

Informations sur la scolarité :

- **CALENDRIER**

La rentrée scolaire est prévue le **4 septembre 2023**.

La formation comporte 4 200 heures d'enseignement théorique et clinique, en institut et en stage.

- **COÛT DES ETUDES**

Le coût est fixé par le Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Troyes.

Pour les 3 années scolaires, le coût est estimé à **environ 25 000 euros**.

Droits d'inscription universitaire : **170 euros** (tarif indicatif 2021)

Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) : **95 euros** (tarif indicatif 2022)

Paiements à effectuer lors de la confirmation d'inscription en formation.

FICHE ADMINISTRATIVE 2023

IDENTITE

Photo

Nom :

Nom d'usage :

Prénom :

☎ : Fixe : Portable :

Date de naissance :

Lieu de naissance : Dépt de naissance :

Adresse :

Suite :

Code postal : Ville :

Email :

Nationalité :

REGLEMENT

Justificatif de paiement 60 €

J'accepte la publication de mon nom lors de la mise en ligne des résultats sur le site de l'IFSI

OUI NON

Je m'engage à ne pas modifier mon choix après le dépôt du dossier et j'accepte sans réserve le règlement qui régit à la sélection.

Je soussigné(e) atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document.

Fiche établie le :

Signature :

Contrôle des pièces fournies (Cadre RESERVE au secrétariat de l'Institut)

- Photo identité
- Copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité
- 1 ou des attestation(s) du ou (des) employeur(s) justifiant de 3 ans de cotisations à un régime de protection sociale à la date d'inscription
- Photocopie des attestations des formations continues suivies
- Le(s) diplôme(s) détenu(s)
- Curriculum vitae
- Lettre de motivation
- Fiche de choix des IFSI
- 3 enveloppes timbrées au tarif en vigueur

FICHE INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

<i>Diplômes généraux, universitaires et professionnels</i>			
Diplômes	Obtenu le		
<i>Activités professionnelles antérieures</i>			
Fonction	Etablissement	du	au
<i>Employeur lors de votre inscription aux épreuves de sélection</i>			
Nom :	Statut		
	<input type="checkbox"/> Public	<input type="checkbox"/> Privé	
Adresse :			
Tél :		Fax :	
Nom du service :			
Fonction occupée :			
Type de contrat :			
<i>Situation principale au cours des 12 mois précédant les épreuves de sélection</i>			
<input type="checkbox"/> Classe de préparation à la formation actuelle			
<input type="checkbox"/> Etudes supérieures (hors classe de préparation à la formation actuelle)			
<input type="checkbox"/> Emploi dans le secteur hospitalier			
<input type="checkbox"/> Emploi dans un autre secteur			
<input type="checkbox"/> Demandeur d'emploi (date inscription PE :/..../.... - identifiant PE :) Date et motif de fin ou rupture de contrat :			
<input type="checkbox"/> Service civique			
<input type="checkbox"/> Inactivité liée à la maladie ou à la maternité			
<input type="checkbox"/> Autre cas d'inactivité (mère au foyer...)			
<i>Profession du conjoint</i>			
<input type="checkbox"/> Exploitant agricole			
<input type="checkbox"/> Artisan, commerçant, chef d'entreprise de 10 salariés ou plus			
<input type="checkbox"/> Cadre et professions intellectuelles supérieures			
<input type="checkbox"/> Professions intermédiaires			
<input type="checkbox"/> Employés			
<input type="checkbox"/> Ouvriers (ouvriers qualifiés, non qualifiés, agricoles)			
<input type="checkbox"/> Personne n'ayant jamais travaillé			

FICHE DE CHOIX DES IFSI



INSTITUTS DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS CHAMPAGNE ARDENNE

Vous vous inscrivez à l'épreuve de sélection organisée pour entrer en formation infirmière à la rentrée de septembre 2023.

L'inscription dans l'IFSI de votre premier choix vous permet de :

- Passer une seule fois les épreuves de sélection
- Vous voir offrir une place dans l'IFSI de votre 2^e choix ou de votre 3^e choix le cas échéant si votre classement ne vous permet pas d'accéder à votre premier choix.

La réalisation de l'ensemble des épreuves (écrit et oral) se fera dans l'IFSI de votre 1^{er} choix.

VOUS VOUS INSCRIVEZ SUR LE SITE DE TROYES, C'EST VOTRE 1^{ER} CHOIX

CHOIX 1 : **TROYES**

CHOIX 2 :

CHOIX 3 :

Fait à
Le

Nom - Prénom
signature

NOM :
Prénom :
Adresse :

E-mail :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e),, né(e) le à,

atteste sur l'honneur n'avoir fait qu'une inscription dans un des 8 Instituts de Formation en Soins Infirmiers du bassin universitaire/regroupement de Champagne-Ardenne pour la sélection 2023 à l'entrée en formation. Si deux ou plusieurs dossiers sont déposés dans le même bassin malgré la consigne, le contrevenant se verra exclu de la sélection conformément au règlement intérieur de la Commission d'Examen des Vœux.

Pour mémoire : les IFSI de Champagne Ardenne sont : Charleville, Chalons en Champagne, Chaumont, Epernay, Reims, Saint Dizier, Troyes et Romilly sur seine.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Date :

Signature

